



**SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE**

**SNPS - A.S.B.L.**

**SECRETARIAT : Avenue Général Bernheim 18-20 - 1040 BRUXELLES**

**Téléphone : 02/644.65.00**

**Telefax : 02/644.67.93**

---

**TRADUCTION**

**Au Premier Ministre  
Guy VERHOFSTADT  
Rue de la Loi 16  
  
1000 BRUXELLES**

Bruxelles, le 19 septembre 2007

Monsieur le Premier Ministre,

En tant que président du plus important syndicat de police (SNPS), j'ai été chargé par la base de vous informer des faits suivants :

- Il y a quelques mois, le Ministre de l'Intérieur et les syndicats représentatifs ont mené des négociations avec l'objectif prioritaire suivant : Plus de bleu dans la rue – plus de flexibilité – diminution de l'absentéisme. En bref, nombre de mesures étaient prévues dans un accord global pour atteindre ces objectifs.
- Ces négociations ont conduit au protocole d'ACCORD Nr 186/4 du 14 juin 2006 sur lequel l'Inspection des Finances a émis un avis le 12 mars 2007.
- Une des mesures, la « prime de fin de carrière », a suscité une certaine résistance auprès de personnes qui n'avaient pas directement perçu son intérêt pour l'autorité. Ce n'est qu'après une information approfondie qu'ils ont compris l'intérêt incontestable pour l'employeur.
- J'ai tenté de convaincre l'opposant le plus farouche à ce système, le président du VVSG (Union des Villes et Communes Flamandes), et lui ai donc expliqué ce système durant une heure et demie. Il a alors dû concéder que l'objectif – diminuer l'absentéisme – pourrait certainement être atteint, mais que sa principale objection venait de son souci des malades pour lesquels rien n'était prévu.  
Ce n'est cependant pas le but du système ; on ne peut tout de même pas prévoir une prime pour celui qui est malade.  
Conclusion : Le président du VVSG était, est et restera toujours contre, mais cela, j'en étais déjà convaincu. Je dois cependant signaler que de nombreux bourgmestres sont BIEN partisans de ce système.
- Le système a d'ailleurs déjà été appliqué avec succès, notamment à LA POSTE et dans la chaîne de grands magasins CARREFOUR, où un système dérivé presque identique existe. Dans nombre d'entreprises privées, une prime similaire est également prévue mais alors

sur base annuelle plutôt qu'en fin de carrière (trop de mouvement au niveau du personnel).

- Monsieur le Premier Ministre, voici pour l'exposé du problème qui se pose au niveau de l'exécution du protocole d'accord que nous avons conclu avec le Ministre de l'Intérieur. Durant la séance officielle du Comité de négociation du 27 juin 2007, le représentant du Ministre de l'Intérieur avait confirmé que l'intention du gouvernement était et restait effectivement d'exécuter cet accord et que le projet d'AR était au Conseil d'Etat pour avis.
- Début août, nous avons appris que le projet d'AR n'avait absolument PAS été transmis au Conseil d'Etat et ce n'est qu'après que tous les syndicats aient réagi que le document a été envoyé au Conseil d'Etat. Nous devions apprendre qu'une « erreur de forme » au niveau du texte avait été commise et que par conséquent, le texte avait été renvoyé.
- Le 10-09-2007, nous avons dû apprendre que le Conseil d'Etat avait à nouveau renvoyé le projet d'AR car celui-ci était « irrecevable » à cause d'une faute de procédure et/ou de forme.
- En outre, nous savons que le Ministre de la Fonction Publique a donné son avis SUR UN MAUVAIS TEXTE !! Il n'a jamais été mis en possession de la version adaptée et définitive des textes, et son avis repose essentiellement sur des points qui, entretemps, ont été retirés des textes. Il est également précisé qu'avant que le projet d'AR puisse à nouveau être transmis au Conseil d'Etat, il doit à nouveau être débattu au sein du Conseil des Ministres. Cela n'a manifestement pas non plus été le cas.
- Monsieur le Premier Ministre, comme vous pouvez le constater, toutes les erreurs possibles et imaginables ont été commises ; aussi, et le personnel se demande si cela n'était pas intentionnel ! De différentes rumeurs, nous apprenons que ce dossier serait considéré comme étant « enterré ».
- D'où la question que je Vous adresse, Monsieur le Premier Ministre : Le gouvernement respectera-t-il la promesse qu'il nous a faite par le Ministre de l'Intérieur, et transcrite dans un protocole d'accord ; le gouvernement va-t-il exécuter ce protocole durant l'actuelle législature ou quelles mesures pensez-vous devoir prendre pour respecter cet accord ?

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Philip VAN HAMME  
Président National